Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215186-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

URBANISME - FONCIER

DB231215-186

ACQUISITION SOUS CONDITION D'UN LOCAL COMMERCIAL LOTS 101 ET 302 AU SEIN D'UNE COPROPRIÉTÉ CADASTRÉE AV 987 SITUE BOULEVARD ST MICHEL

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON.

Excusés :

- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM ;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

Secrétaire de séance : Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La ville souhaite acquérir un local commercial situé 15 Place Charlie Chaplin, cadastré AV 987 à BOURGOIN JALLIEU et correspondant aux lots 101 et 302, dénommés LC 22A et LCB.

Il convient donc d'accepter l'acquisition de ce bien, situé 15 Place Charlie Chaplin, cadastré AV 987, lots 101 et 302 au prix de 50 000 €, appartenant à OXANCE à la condition déterminante que le vendeur soit bien en mesure de fournir un titre de propriété de l'ensemble de ces 2 lots permettant à la ville d'acquérir l'ensemble du local.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231215-DB231215186-DE

La ville prendra en charge les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition du local situé 15 Place Charlie Chaplin, cadastré AV 987, lots 101 et 302 au prix de 50 000 €, appartenant à OXANCE à la condition déterminante que le vendeur soit bien en mesure de fournir un titre de propriété de l'ensemble de ces 2 lots permettant à la ville d'acquérir l'ensemble du local.
- **Accepte** le principe de la prise en charge des frais d'acte.
- **Autorise** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prend acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.

Le Maire

Le secrétaire de séance